



Instance de divorce et achat d'un appart'

Par **kernell**, le **11/05/2011** à **21:04**

Bonjour,rrnrje suis en instance de divorce amiable.rnLe problème est que je compte acheter un appartement dont la signature définitive aura peut etre lieu avant le jugement de divorce.rnL'avocat m'a dit que le notaire qui sera chargé de l'achat de l'appart', peut me fournir un acte de renonciation que ma femme remplira pour renoncer au bien que j'achète.rnEst ce exact ? Si elle remplit cet acte, le bien ne lui appartindra pas ? il n'y aura aucune autre conséquences futures ?rnLe notaire facture t-il cet acte? est il obligé d'accepter cet acte ? rnJe précise qu'il s'agit d'un divorce amiable et que j'achète cash sans emprunt.rnrnMerci pour vos réponses